

n° de case avocat

à mentionner impérativement

DEMANDE DE CERTIFICAT DE NON APPEL

Maître

Avocat au Barreau de ⁽¹⁾

Sollicite du Greffier en chef de la Cour d'Appel de Bordeaux un certificat de non appel :

d'un **jugement**

d'une **ordonnance**

d'une **décision**

contradictoire

réputé contradictoire

par défaut

du Juge aux Affaires Familiales

du tribunal de commerce de

d'une ordonnance de référé

du Juge de l' exécution ⁽²⁾

d'un jugement en matière de saisie des rémunérations ⁽²⁾

du bâtonnier du barreau de

du Conseil de Prud'hommes de

du tribunal des affaires de sécurité sociale de

du tribunal paritaire des baux ruraux de

rendu(e) le : n° :

dans l'affaire opposant : à :

ayant été signifié(e) à :

par exploit de :

huissier de justice à : du :

Les cachets apposés sur les accusés de réception retournés au greffe portent les dates du (2)...

Pour attestation,

le/...../.....

(1) Pour les avocats du barreau de la Charente et de la Dordogne, bien vouloir indiquer votre adresse et joindre une enveloppe à votre adresse (Cachet du cabinet)

(2) Compléter la mention relative aux accusés de réception : indiquer la date de signature de l'A.R. A défaut, de signature, joindre la signification (art.670-1 CPC)

NB les recherches étant informatisées il est indispensable pour la fiabilité du système que les noms soient correctement orthographiés ou dactylographiés

Greffes de la Cour d'Appel de Bordeaux

CERTIFICAT DE NON-APPEL

(art. 505 du CPC)

Le greffier en chef de la Cour d'appel de Bordeaux certifie, au vu des indications ci-dessus mentionnées, qu'il n'existe, à ce jour aucune trace d'enregistrement d'une déclaration d'appel devant la Cour d'Appel de Bordeaux concernant l'instance visée dans l'attestation s'y rapportant.

Etant rappelé que lorsqu'il s'agit d'une décision réputée contradictoire ou rendue par défaut, le présent certificat est délivré sous réserve de l'application éventuelle de l'article 540 du CPC prévoyant la possibilité d'un relevé de forclusion du délai d'appel sous les conditions qu'il indique.

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait au Greffe de la Cour d'Appel de Bordeaux, le

Le greffier en chef